

Compte-rendu Conseil Municipal du 21 mars 2022

20h30 – salle des fêtes

Présents : Adeline ALBERT, Monique BERTIN, Renaud BORDIER, Arnaud BROTTIER, Guillaume CLEMENT, Anne DOLIN, Stéphane FICHET, Jean-Pierre FRANCOIS, David GALLARD, Magalie PAITRAULT.

Absents excusés : Paquita FERGEAU donne pouvoir à BERTIN M, Linda NEVEU, Cathy PAPIN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANCOIS

ORDRE DU JOUR :

- 1 Délibération approbation des comptes administratifs 2021
- 2 Délibération approbation des comptes de gestion
- 3 Délibération affectation du résultat
- 4 Délibération attribution subventions associations
- 5 Délibération vote du budget primitif 2022
- 6 Délibération vote du taux des taxes
- 7 Délibération attribution logement 1bis, rue de la mairie
- 8 Délibération débat sur les orientations du PADD du PLUI
- 9 Délibération sur le fond d'amorçage CCPG
- 10 Compte rendu des différentes commissions
- 11 Questions diverses

1-Délibération approbation des comptes administratifs 2021

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs 2021 avec les résultats de clôture comme suit :

- Compte Administratif : un excédent de 440 931,35 €
- Compte annexe Pôle Alimentaire : un excédent de 1 110,39 €
- Compte annexe Lotissement Le Clos des Grands Chênes : un déficit de 303 011,50 €

2-Délibération approbation des comptes de gestion

Le conseil municipal valide que les chiffres du compte de gestion de la Trésorerie correspondent à ceux du compte administratif. Le compte de gestion approuvé à l'unanimité.

3-Délibération affectation du résultat

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le résultat 2021 du budget principal : 440 931,35 € et son affectation à l'excédent reporté (002) auquel viendra s'ajouter le résultat positif de la clôture définitive du budget annexe Pôle alimentaire (1 110,39€).

Le total inscrit en « excédent de fonctionnement reporté » pour le budget prévisionnel 2022 sera donc de 442 041,74€

4-Délibération attribution subventions associations

Différentes demandes ont été étudiées par la commission pour un budget prévisionnel de **3 500€** dont détail suivant : (reste à répartir : 299€).

ADMR Nord Gâtine (Serv. Familles)	300,00 €	E.S. Pays Thénezéen (foot)	1.000,00 €
Ass. Solidarité Cantonale	300,00 €	Sauver Les Galizières	16,00 €
Section Anciens combattants	150,00 €	Section Pêche	110,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	250,00 €	A.C.C.A.	250,00 €
Badminton	150,00 €	Comité de Jumelage	325,00 €
Tennis de table (A.S.L.)	350,00 €		

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal valide également **270€** de cotisations 2022 réparties comme suit :

- Prom'Haies 55 €
- Yad Vashem (Justes de France) 75 €
- Fondation du Patrimoine 75 €
- FREDON 65 €

5-Délibération vote du budget primitif 2022

Le budget principal s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 1 093 582,74€
- En dépenses et recettes d'investissement : 341 399,47€

Le budget du lotissement « le Clos des Grands Chênes » s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 421 629,01€
- En dépenses et recettes d'investissement : 457 073,63€

Budget approuvé à l'unanimité

6-Délibération vote du taux des taxes

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition à savoir :

- TFPB - (Taxe Foncière Propriété Bâtie) : 33,50 %
- TFNB - (Taxe Foncière Non Bâtie) : 44,70 %

Validé à l'unanimité

7-Délibération attribution logement 1bis, rue de la mairie

Logement libéré fin janvier, remis à la location après travaux.

Après présentation des quatre dossiers remis en mairie, le conseil municipal a attribué le logement à Monsieur et Madame Dournelle – famille avec 3 enfants. Prise de la location au 1^{er} avril.

8-Délibération débat sur les orientations du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Rural) et du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les orientations générales des trois axes du PADD :

- Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine
- Un territoire rural engagé dans les transitions
- Un projet ambitieux de maintien et d'accueil de l'emploi et des habitants

Un projet qui devrait se mettre en place en 2024 et courir jusqu'en 2035.

Le conseil municipal a échangé sur ces orientations. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

9-Délibération sur le fond d'amorçage CCPG

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole Roger CHAUSSEAU et notamment son article 47 qui instaure un fond d'amorçage en faveur des Communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Considérant que la commune de la Ferrière-en-Parthenay a délibéré pour le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine depuis l'année 2014.

Il est proposé le reversement du fonds d'amorçage au titre de l'année 2020-2021 d'un montant de 3 166.67 € ainsi que pour l'année 2021-2022 d'un montant de 1 483.33 € (acompte et solde) à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

10-Compte-rendu des différentes commissions

→ PROJETS

« Espace de jeux »

Dans le cadre de l'appel à projet « 5000 équipements de proximité » fin février, la commission a effectué des visites dans plusieurs communes équipées de plateaux multi-sports et autres structures. Des membres de la commission ont rencontré quatre prestataires dans la première quinzaine de mars (demande de devis), une synthèse va en être faite.

En parallèle, une réunion a eu lieu le 9 mars avec les associations sportives et structures pouvant être utilisatrices de ces équipements.

Une rencontre est également fixée le 25 mars avec le bureau d'étude SCALE des Herbiers.

« Cœur de bourg »

Une quatrième réunion avec le bureau d'études SCALE a eu lieu le 16 février : les échanges ont principalement été axés sur la Forge ainsi que les partenariats pouvant être créés pour faire vivre le lieu.

Biens « LAIGNÉ » - nous avons reçu la convention de mise à disposition de l'Etablissement public foncier ; la maison va pouvoir être mise en location.

Le défrichage du jardin de la maison « FIZAILNE » a été effectué à l'arrière de la vieille place.

→ BATIMENTS

Locatifs :

Logement 23, rue de la mairie : le compteur électrique a été remis en service pour les travaux qui sont en cours.

Logement 1 bis, rue de la mairie et l'agence postale : Une étude a été demandée à SÉOLIS pour séparer les compteurs électriques en trois, de telle sorte que chacun ait son abonnement.

Salle des fêtes : Un bureau de contrôle va être sollicité pour le contrôle périodique en y incluant l'étage suite réaffectation et les WC publics à la suite de leur prochaine mise en service.

Ecole : pour info, la CCPG a remplacé mi-février le bardage de l'agrandissement de l'école

→ VOIRIE

P.A.T.A. un devis pour 10 tonnes a été demandé à :

SAS COLAS – 1 010€/tonne soit 12 120 TTC

SARL BORDAGE – 1 030€/tonne soit 12 360 TTC

Le conseil municipal valide le devis de la SAS COLAS.

Enfouissement réseau électrique de l'Avenue de Nantes

Les riverains ont été contactés par l'entreprise DELAIRE afin d'établir des conventions d'enfouissement sur leur partie privative. A ce jour 50 % ont donné une réponse.

Chemin de la route de Vasles vers la Memetière

Une partie du linéaire du chemin a été remis en forme le 10 mars par l'entreprise PAITRAULT. Il a été utilisé les deux tiers du tas de gravats stockés au parking du centre-bourg.

→ CIMETIERE

Les reprises de concessions confiées aux Pompes Funèbres BARRAUD ont débuté le 2 mars. Les travaux ont commencé par la reprise d'un caveau pouvant devenir l'ossuaire (situé en haut à droite). Ils se poursuivront par le pourtour à partir du portail. Les stèles à conserver seront déposées à proximité le long du mur. Une photo des ossements recueillis sera prise pour chaque concession.

→ ANIMATION

Feu d'artifice du 13 juillet

La commission s'est réunie le 17 mars en présence de Mr. HUCHET des Ets FILLON Parthenay pour effectuer un choix. Un devis va suivre.

« Vœux du Maire »

Annulés en janvier pour cause de pandémie, un flyer en avait informé les habitants tout en suggérant une rencontre aux beaux jours et dès que la situation sanitaire le permettrait. Monsieur le Maire propose au conseil municipal la date du samedi 21 mai pour organiser cette rencontre qui permettrait de partager et d'échanger autour du projet « cœur de bourg » et plus particulièrement le bâtiment de « La Forge ». L'événement aurait donc lieu sur place en fin de matinée suivi d'un apéritif déjeunatoire. Le conseil municipal valide la date et le lieu.

11-Questions diverses

Démarches d'urbanisme simplifiées

Nouveau téléservice depuis le 1er janvier 2022 : les demandes d'autorisation d'urbanisme des particuliers et professionnels peuvent être déposées en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme – GNAU

Le planning des permanences des élections a été remis à chaque conseiller.

Distribution des cartes des électeurs : sera faite par plusieurs membres du conseil municipal.

Assemblée Générale de la FREDON : vendredi 15/04 à 14h aux Ruralies à Prahecq.

Agenda : Réunion adjoints : mardi 5 avril 18h30 à la mairie

Conseil municipal : lundi 11 avril 20h30 à la salle des fêtes

Fin de réunion 00h05